



# Feuille de liaison du Comité Départemental de Spéléologie du Jura N° 192 - AVRIL 2004

**Président : Rémy LIMAGNE** - 54 route de Pont de la Chauz 39300 Chatelneuf - ☎ 03.84.51.62.08  
e-mail : limagne@club-internet.fr  
**Rédaction : François JACQUIER** - 25 rue du Curé Marquis 39170 St-Lupicin - ☎ 03.84.42.17.87  
e-mail : jacquier.francois@wanadoo.fr  
**Bruno MISCHLER** - 8, Les Bames 39170 Ravilloles - ☎ 03.84.42.28.37  
e-mail : mischler.b@wanadoo.fr

## EDITORIAL

### *De l'usage raisonné du "principe de précaution"*

"L'alpiniste Patrick Berhault a fait une chute mortelle en Suisse" (Le Monde 29.04.04)

Patrick Berhault, qui avait dévissé la veille, a été retrouvé mort, jeudi 29 avril, a annoncé la police suisse. L'accident s'est produit au-dessus de Zermatt, sous les yeux de son compagnon Philippe Magnin. Les deux alpinistes étaient engagés dans une tentative d'enchaînement des 82 sommets de plus de 4 000 mètres de l'arc alpin. Les deux alpinistes avaient choisi de ne pas s'encorder. "Pour nous, c'était un terrain facile, explique Philippe Magnin. Le genre d'endroit où il faut aller vite quand on veut enchaîner 82 sommets. La corde, on ne la sortait que pour les rappels.

Il fallait l'extraordinaire mélange d'expérience, de prudence et de volonté de la cordée Magnin-Berhault pour se trouver en montagne ce jour-là, comme chaque jour ou presque, quelles que soient les conditions météo, très incertaines depuis deux mois."

Ah oui, vous cherchez déjà le rapport avec la spéléo ?

Pas difficile : Pour être couverts d'honneurs, il vous suffit maintenant d'aller rater une descente au Gros Gadeau en crue, et sans la corde s'il vous plaît !

La preuve : lisez ce qu'en pense notre ministre des sports de ce tragique exploit : "Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a appris ce matin avec une très grande émotion le décès de l'alpiniste français Patrick Berhault.

Nous perdons aujourd'hui l'un des meilleurs alpinistes français. Patrick Berhault était un amoureux de la nature et de la liberté. La détermination de ce grimpeur et alpiniste hors du commun n'avait d'égale que son humilité. Il savait parler de ses projets ou de ses succès avec mesure, porté par une force intérieure incroyable. Il nous avait habitués chaque année à réaliser un exploit, exploit que je suivais avec intérêt et admiration. Il a été arraché aujourd'hui à la vie en plein exercice de sa passion. "

Mais attention, ça ne marche que si vous êtes "le meilleur" et que vous faites régulièrement "des exploits". Sinon, vous êtes plus sûrement des "p'tits c..." qui prennent des risques inconsidérés et qu'il faut empêcher de nuire :

"organiser une grotte ouverte à Mathenay dans un étroit boyau ne peut que dégénérer en accident [...] et il n'est pas question de l'autoriser". Extrait courrier du 9 mars dernier, adressé au spéléo-Club de la Châtelaine par les propriétaires de la forêt de Gomèse, où s'ouvre la grotte du même nom.

Rémy Limagne

## VIE DU CDS

### **C.D.E.S.I.**

#### **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires sportifs**

Dans le Jura, le Conseil Général devrait sous peu (?) mettre en place une CDESI, qui me semble être la seule vraie piste pour nous aider dans les problèmes d'accès aux cavités.

Suite aux articles du Progrès du 28 mars et du 12 avril (voir rubrique "Lu pour vous"), le CDS est à ce jour demandeur pour y obtenir un siège...

Cette commission est prévue par la loi sur le sport de juillet 2000, et existe pour le moment dans 7 départements.

Extraits :

#### **Article 51**

" Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des

C  
D  
S  
I  
N  
F  
O  
39

propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux. "

#### Article 52

" Il est institué une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, placée sous l'autorité du président du Conseil Général.

Cette commission comprend des représentants de fédérations agréées qui exercent des activités sportives de nature, des représentants des groupements professionnels concernés, des élus locaux et des représentants de l'Etat.

Cette commission :

- propose un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, et concourt à son élaboration ;
- propose les conventions et l'établissement des servitudes mentionnées au même article ;
- donne son avis sur l'impact, au niveau départemental, des projets de loi, de décret ou d'arrêté préfectoral pouvant avoir une incidence sur les activités physiques et sportives de nature
- est consultée sur tout projet d'aménagement ou de mesure de protection de l'environnement pouvant avoir une incidence sur les sports de nature."

Rémy Limagne

#### Stages de l'été

Rappel des stages en Franche-Comté pour cet été :

- **Initiateur fédéral** : 10 au 17 juillet, et 14 au 21 août
- **Perfectionnement technique** : aux mêmes dates

Contact : Rémy Limagne

Tél. 03.84.51.62.08 ou 06.30.28.40.21

#### Memento du dirigeant

Chaque club a droit à un superbe classeur offert par la Fédé. "pour tout savoir sur la FFS" : statuts, assurance, conventions, règlements publications...

Disponible à mon domicile. Pas d'envoi postal !

Rémy Limagne

#### "Eau fil de la Seille"

Comme l'an dernier, la Communauté de Communes de la Haute-Seille envisage une visite spéléo à la Borne aux Cassots, le week-end du 22-23 mai. Les clubs intéressés pour assurer cet encadrement doivent me contacter dès maintenant.

Rémy Limagne

#### "Raid'eau"

Le "raid'eau" organisé par le Conseil Général à la Base de Bellecin aura lieu cette année le

dimanche 27 juin. Comme en 2003, il est prévu d'accompagner les participants à la grotte des Forges de Moirans.

Si vous êtes dispos et intéressés, contactez François Jacquier

Tél : 03 84 42 17 87

Mail : jacquier.francois@wanadoo.fr

Rémy Limagne

#### "Eclats de pierre"

J'ai appris à la dernière réunion de la Communauté de Commune des Coteaux de la Haute-Seille où le programme des journées "Eclats de pierre" a été développé, qu'un dénommé Jean Claude Frachon fera au Louverot le samedi 22 mai à 18 heures une conférence sur la formation des reculées...

Michel Menin

#### Inventaire spéléologique du Jura

Le projet de réalisation d'un inventaire des cavités du Jura, adopté par l'AG du CDS 2003, a été retenu par la DIREN de Franche-Comté qui en assurera donc l'édition.

A partir de maintenant, il nous faut constituer une équipe pour effectuer un gros travail de vérification de coordonnées, de topographie, de rédaction, de photographies... Conditions ? c'est simple : être motivé, et se rendre disponible.

Il faudra faire preuve d'une grande efficacité, car nous devons présenter plusieurs centaines de "fiches-cavités" d'ici la fin de l'année.

Contactez-moi sans attendre. Une réunion de tous les spéléos intéressés aura lieu dans quelques jours.

Tél 03.84.51.62.08 message au 06.30.28.40.21

Rémy Limagne

## Commission enseignement

#### Journée auto secours

Cette année encore une journée de sensibilisation et de formation aux techniques d'auto secours aura lieu. Elle se tiendra à la falaise de Doucier le samedi 29 mai à partir de 9 heures.

Poulie-bloqueur en charge, croll à croll, balanciers espagnols ou autres fantaisies dont les spéléos sont friands seront abordées dans la joie et la bonne humeur...

Débutants curieux ou vieux briscards blasés, vous êtes tous les bienvenus, ayez seulement l'obligeance de prévenir avant le 16 mai si possible ( si vous voulez profiter du buffet...).

Pour tous renseignements n'hésitez pas à me contacter. (03.84.24.83.85 ou 06.81.70.55.49)

Johan Badey

## Commission Jeunes

### *Environnement et spéléologie dans le Haut-Jura.*

La Commission Jeune du CDS du Jura et Etude et Protection du Karst organiseront une action de dépollution et de découverte de l'activité spéléologique dans le Haut-Jura du samedi 3 juillet au mercredi 7 juillet 2004.

Le gîte sera assuré au refuge de Borneval sur la commune des Moussières.

Le samedi et le dimanche, nous concentrerons nos efforts sur le nettoyage de la Perte du Talonnard sur la commune de la Pesse. Ce site accueillait l'ancienne décharge du village. Il s'agit d'éliminer manuellement les déchets qui n'ont pu être extraits mécaniquement lors d'une précédente opération diligentée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Nous en profiterons pour nettoyer une autre petite doline à proximité. De jeunes adolescents du Nord Pas de Calais accompagnés de leurs éducateurs participeront à ce chantier.

Les habitants de la Pesse et des environs seront conviés pour une soirée de présentation des travaux des spéléologues en matière de protection de l'environnement karstique.

Pour les journées suivantes, nous organiserons plusieurs ateliers pour une découverte multiforme de l'activité spéléologique et de ses enjeux environnementaux :

- Excursion spéléologique. Une découverte de la grotte des Foules est prévue si les conditions météorologiques sont favorables. Le ruisseau de la grotte sert à l'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Claude.

- Initiation à l'entomologie souterraine. Il est prévu de faire quelques prélèvements des petites bestioles qui hantent les cavités polluées du Haut-Jura.

- Prospection et désobstruction. Plusieurs sites sont envisagés autour des grandes cavités du secteur (Les Foules, Grotte de la Douveraine etc.).

- Vérification sur le terrain de sites pollués. Des visites seront menées sur le secteur de Mouthe et ou sur le cours supérieur du Tacon pour effectuer les repérages indispensables (estimation de volumes de déchets, topographie, solutions techniques d'évacuation des déchets, prise de contact avec les élus) au montage de futures opérations de dépollution.

#### **Informations sur l'opération :**

Johan Badey, président de la Com- Jeune

Jenny Moiola, SCSC

Cécile Feugier, EPK

Florent Tissot, EPK

Les actions "Environnement et Spéléologie dans le Haut Jura " sont ouvertes à tous. Les inscriptions sont gratuites.

Prévoir votre matériel de spéléologie au complet (carbone compris), matériel de couchage pour le refuge et casse croûte pour le repas du samedi-midi.

Merci de renvoyer votre coupon d'inscription à Cécile Feugier, secrétaire d'EPK. (Ancienne Ecole 39130 Chevrotaine) avant le 15 juin 2004. (délai de rigueur).

*Florent Tissot*

#### **Bulletin d'inscription :**

Nom :

Prénom :

Club :

Assurance spéléologique :

Pratique spéléologique : débutant / confirmé

Je m'inscris uniquement le WE pour le nettoyage à la Pesse. ( RDV à 10h00 devant l'Eglise de la Pesse )

Je m'inscris uniquement pour les ateliers des journées du lundi, mardi et mercredi. ( RDV à 10h00 au refuge de Borneval. Pas d'accès voiture possible )

Je m'inscris pour toute la durée de l'opération.

## Commission Canyon

### *Nettoyage de printemps*

Le week-end du 24 et 25 avril une soixantaine de personnes s'est réunie à St-Claude dans le Jura. Différents clubs (toutes fédérations confondues) et professionnels sont venus prêter mains fortes à "Tribu Canyon 01" pour nettoyer le canyon de "Coiserette". C'est équipé de tronçonneuses et de tire forts que nous sommes partis à l'assaut des barrages, ces monstres de bois de plusieurs mètres de haut. Les troncs enchevêtrés rendaient la descente dangereuse. Après deux jours d'efforts et de sueur, et quelques tonnes de bois dégagées, Coiserette a presque retrouvé son côté ludique.

Merci donc à tous les bénévoles des différents clubs canyon et B.E, qui sont venus effectuer ce nettoyage de printemps, et merci à Tribu Canyon pour l'organisation."

*Infos Anthony Pernet*

## ACTIVITES DES CLUBS

### **Spéleo-Club San Claudien**

#### *Ca gratte au "Sanglier"*

Depuis la découverte l'automne dernier d'un trou situé à l'aplomb des cheminées des Foules, les week-ends désobstruction se suivent et se ressemblent. Comme tous bons spéléos qui se respectent, nous avons creusé en essayant de gagner en profondeur, mais les lois de la gravité

ont vite freiné nos ardeurs ; en effet, plus nous creusons, plus les parois de blocs et de pierrailles ont une fâcheuse tendance à retomber. Après quelques frayeurs légitimes, décision a été prise de remonter la totalité des déblais. Le chantier prend désormais des allures de puits de mine avec toutes les installations requises : plate-forme, câble porteur, téléphérique etc. Malgré ses 4 à 5 mètres de profondeur actuelle, la cavité prend des belles proportions en diamètre et il semble bien que nous soyons en présence d'un gouffre important. Cette constatation incite à persévérer, mais augmente d'autant plus le volume des déblais à ressortir. La clé d'un futur -500 est pourtant là, au bout de nos pelles et de nos efforts ...

François Jacquier

### **Gouffre du Bois des Chênes (Chavéria)**

X : 845.99 Y : 2171.34 Z : 547m

Gouffre ouvert le 20 mars 2004 sous les roues d'un tracteur forestier. Eric Maréchal (Guigui), un ancien du S.C.S.C. qui habite à Chavéria avertit Eric David. Le 25 mars ils explorent ensemble cette nouvelle cavité. L'orifice ébouleux de 0,8m de diamètre donne sur une belle verticale de 17,5m, mais aucune suite évidente n'a pu être repérée.

François Jacquier sur info E.David

### **Gouffre du bois de Valraisson (Val d'Epy)**

X : 832.97 Y : 156.91 Z : 392m

Autre cavité ouverte dernièrement sur le bord d'un chemin. Fin Avril, nous sommes contactés par le Maire de Val-d'Epy qui nous informe qu'un gouffre d'un mètre de diamètre et d'une dizaine de mètres de profondeur s'est ouvert récemment sur sa commune dans un secteur à risque (à 3 mètres de la route utilisée pour la course de côte de Coligny et tout près de la ligne d'arrivée, là où les spectateurs ont l'habitude de s'agglutiner). Il souhaite avoir notre avis rapidement. La visite sur les lieux nous fait découvrir une verticale de 7 mètres dans de la terre entremêlée de blocs et de racines suivie d'une salle inclinée de 3 mètres de diamètre qui nous emmène à -10. Nous prenons quelques notes et relevons les coordonnées (X: 832.97, Y: 156.91, Z: 392). Vu l'ampleur du risque pour le Maire et le peu d'intérêt spéléologique que représente cette cavité, nous lui suggérons de boucher l'orifice avec une pierre, il y a une carrière d'extraction tout près.

Denis Millet

### **Spéléo-Club de la Châtelaine**

#### **Persona non grata**

Pour la fête du sport, le Spéléo Club La Châtelaine devait organiser une grotte ouverte à la Grotte de Gomèse à Mathenay.

J'ai pris des contacts avec le Maire de Mathenay qui m'a demandé d'avoir l'autorisation des propriétaires du bois de Gomèse. La réponse n'a pas tardé : **AUTORISATION REFUSEE**.

Que faire ? Trouver une autre grotte sur le canton d'Arbois (Grotte de la Mère Michelle (...), grotte du Tunnel (...), Grotte des Planches (...)) !!! Ne rien faire ?

A votre avis.

Pascal Léglise

### **Spéléo-Club Lédonien**

#### **Hommage à Jacques Guyomard**

Le 12 mai 2003 Jacques nous quittait brutalement. Le samedi 15 mai une cérémonie commémorative se tiendra à Grange Rouge à partir de 14 heures. En présence de ses proches et de ses amis une plaque en son hommage sera déposée. Suivra une collation où ceux qui le souhaiteront pourront évoquer les bons souvenirs ou tout autre chose.

Si vous souhaitez participer à cet hommage vous êtes les bienvenus.

Pour le Spéléo-Club Lédonien

Johan Badey.

## **LU & VU POUR VOUS**

Suite à "l'affaire Gomèse" (voir : "Activités des Clubs" - La Châtelaine), Rémy est intervenu auprès de la rédaction du "Progrès" afin de faire publier un article traitant de l'accroissement exponentiel des interdictions d'accès aux cavités. Au vu de l'implication du C.D.S.39 dans cet article, la rédaction a choisi de le publier dans son intégralité.

#### **"Le Progrès" du dimanche 28 mars 2004**

#### **"La peur des "proprios" paralyse les spéléos"**

*C'est parce que la spéléologie est méconnue qu'elle pâtit d'une mauvaise image, qu'elle fait trembler les propriétaires des terrains qui recèlent grottes ou gouffres. Par crainte d'une quelconque responsabilité en cas d'accident, ces derniers interdisent fréquemment l'accès de leurs propriétés aux pratiquants de spéléo mais aussi parfois aux adeptes de l'escalade, du vol libre, du canyoning ou encore du VTT. Une attitude que dénonce Rémy Limagne, président du comité départemental de spéléologie. C'est un « appel au bon sens » que les spéléos du Jura désirent lancer par la voix de leur président départemental, Rémy Limagne.*

*Des sportifs qui regrettent que, de plus en plus, leur terrain de jeu se réduise. « Nous ne sommes pas les seuls à subir ces restrictions » précise Rémy Limagne en citant le vol libre, l'escalade ou encore même le VTT... bref, toutes les activités de pleine nature. Un constat qui toutefois ne le console pas. Bien au contraire.*

*Dernier exemple en date de cette attitude réticente, pour ne pas dire frileuse ou butée, la lettre de refus catégorique adressée à un club*

local qui projetait d'organiser une initiation dans la grotte « de Gomèse » située sur le commune de Mathenay, à l'occasion de la journée nationale du sport le 4 avril prochain. « Organiser une grotte ouverte à Mathenay dans un boyau étroit est pure folie et ne peut que dégénérer en accident » argumentent les propriétaires du site qui précisent qu'il « n'est pas question d'autoriser la manifestation ».

### "La voix de l'ignorance"

En l'occurrence, « c'est typiquement l'ignorance qui parle » déplore Rémy Limagne « et le réflexe, c'est d'interdire ». Alors évidemment, dans la mesure où ces réactions ont la fâcheuse tendance à se multiplier, « ça devient pesant ».

« Avec les Jurassiens, nous n'avons généralement pas de problèmes » note le président du comité départemental qui s'en félicite.

Vraisemblablement, ces oppositions radicales se justifient par la crainte de voir sa responsabilité engagée. « Or ce n'est jamais le cas ! ». D'abord parce que les spéléos ne sont pas des kamikazes qui prennent des risques inconsidérés et qu'en conséquence, les accidents s'avèrent plutôt rares (21 en 2003 sur toute la France dont un seul mortel) et surtout, parce que les secours sont, conformément à la loi, pris en charge par les victimes elles-mêmes ou leurs assurances lorsqu'elles ont pris la précaution d'en souscrire une.

Ce qui est évidemment le cas pour les groupes organisés que sont les clubs et autres comités affiliés à la Fédération.

Et dans la mesure où les restrictions d'accès ne sont généralement destinées qu'aux spéléos (non pas aux promeneurs, aux cueilleurs de champignons, aux skieurs ou aux chasseurs), les adeptes du milieu souterrain dénoncent l'injustice.

Ce qui semble paradoxal aussi, c'est que les interdits ne s'appliquent qu'aux pratiquants organisés, ceux justement qui sollicitent des autorisations. A l'inverse de la pratique sauvage théoriquement plus exposée aux risques. Et cette contradiction est donc ressentie comme une injustice flagrante.

### "Une commission pour trancher"

Quant à l'image, souvent erronée, de la discipline, les pratiquants en souffrent. Non, ce ne sont pas des inconscients, un brin enfantins, qui crapahutent dans les grottes et les gouffres en faisant fi des principes élémentaires de sécurité. Et par ailleurs, lorsque se produisent des sécheresses comme ce fut le cas à l'automne dernier, les spéléologues, les seuls susceptibles de se rendre compte sur place de l'état des réserves d'eau, « deviennent subitement intéressants » note Rémy Limagne avec amertume.

Reste que la perspective de l'application de la loi du 6 juillet 2000 qui prévoit l'institution d'une commission départementale des espaces, sites

et itinéraires relatifs aux sports de nature, placée sous l'autorité du président du Conseil général, constitue une piste intéressante pour les spéléos mais aussi plus largement pour tous ceux à qui la nature sert de terrain de jeu et d'épanouissement.

En l'absence pour l'instant de publication de son décret, cette loi n'est appliquée que dans quelques départements à l'instar de l'Isère ou de l'Ardèche. Sa mise en place dans le Jura serait évidemment bienvenue puisqu'elle instaurerait une ligne de conduite et trancherait les éventuelles situations problématiques via notamment des conventions et l'élaboration d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Karine Jourdan

Après ce premier article, la journaliste est allée interviewer le nouveau directeur de Jeunesse et Sport sur ce sujet brûlant, ce qui nous vaut ce second article :

### Le Progrès du Jura - Lundi 12 avril 2004

#### "Commission et conventions au secours des spéléos"

Sur la délicate problématique de la responsabilité et de la limitation des libertés de pratiques sportives qui en est le corollaire, Philippe Roux répond aux interrogations posées par le comité départemental de spéléologie (notre édition du 28 mars). Bernard Dahi, lui, travaille à Jeunesse et Sports où il est en charge des questions juridiques. Pour lui, l'avenir des sports de nature passe par le conventionnement. La fédération d'escalade en est un bon exemple.

#### Le problème soulevé par le Comité Départemental de Spéléologie est celui du droit de propriété et des questions liées à la responsabilité. Qu'en est-il ?

Le problème est extrêmement flou. La jurisprudence est rare et fluctuante en la matière. Et le problème se complique du fait qu'il y a deux types de responsabilité : la responsabilité pénale et civile. Et sur ce dernier point il peut y avoir un partage. Le droit de propriété est intangible, il date de la Révolution. Le législateur a toujours été très prudent dans toutes les actions qui pourraient être attentatoires à la liberté fondamentale - qui est un droit constitutionnel - du droit de propriété. Il y a des limites à ce droit absolu : l'expropriation ou la servitude. Dans les deux cas, il y a indemnisation et motif de nécessité publique. L'enjeu sportif pourrait effectivement constituer une nécessité publique. Néanmoins ces droits ne souffrent guère d'exception.

La loi récente sur le sport qui date de l'année 2000 a essayé de régler ce problème en laissant aux départements la possibilité de mettre en place des commissions départementales des espaces, des sites et des itinéraires. C'est d'autant plus intéressant que dans le Jura il y en

a une et qu'elle implique le Conseil général et l'Etat (ndlr : au travers de Jeunesse et sports en l'occurrence). Dans la loi initiale, il était prévu également parmi les compétences de la CDESI, un plan départemental des itinéraires et des sites qui devait prévoir des servitudes permettant de faciliter les activités de sports de nature. Le « hic », c'est qu'il n'était nulle part prévu de régime d'indemnisation. Ce qui fait que le Sénat a rétorqué cet article de la loi.

Quoi qu'il en soit dans le Jura, on a une CDESI et je pense que ce type de problèmes devrait pouvoir trouver des solutions.



« Les spéléos ne sont pas des farfelus. Ce sont des gens responsables et très bien structurés » estiment Philippe Roux, directeur départemental de Jeunesse et sports et Bernard Dahi, son collaborateur spécialiste des questions juridiques

### **Un propriétaire a donc parfaitement le droit d'interdire l'accès à un site ?**

La réponse est oui. Sans aucune réserve. Quant à la responsabilité, elle est différente en principe selon le cas de figure où le propriétaire sait ce qui se passe sur son terrain ou s'il l'ignore.

C'est vrai que pour un propriétaire, pour se prémunir, de mettre des panneaux interdisant l'accès et prévenant du danger. C'est une assez bonne protection juridique. Elle va également s'étendre aux collectivités locales. Si les personnes ont transgressé l'interdiction, votre responsabilité n'est pas engagée.

### **Et dans l'hypothèse où le propriétaire délivre son autorisation, qu'en est-il de sa responsabilité en cas d'accident ?**

Tout dépend s'il a prévu un conventionnement et si cette convention le libère de sa responsabilité. Le fait de faire signer une décharge n'a aucune valeur juridique. Il est bon de le rappeler. Dans le cas de figure, j'aurais tendance à disjoindre la notion de danger et celle d'investissement de la propriété. En l'occurrence, la démarche relève plutôt de la politesse et de la courtoisie de solliciter une autorisation. En ce qui concerne la responsabilité civile du propriétaire qui accepte de voir un groupe de spéléos descendre dans une cavité, on ne peut pas trancher le problème de façon absolue. Toutefois dans l'hypothèse de pratiquants appartenant à un club, à priori on peut considérer que le propriétaire du terrain a pu légitimement supposer que ces gens étaient suffisamment compétents pour descendre dans la cavité en prenant les précautions nécessaires.

### **Quelle est donc l'attitude à adopter lorsqu'on est propriétaire ?**

Si j'étais propriétaire et que je vois débarquer chez moi un groupe de spéléos, je leur dirais personnellement, « surtout, je n'ai rien entendu, je ne veux pas le savoir ». Ce qui n'est pas forcément une bonne solution mais c'est la réponse que je ferais. Ou alors j'interdirais.

Là en l'occurrence, Jeunesse et sport a une fonction de conseils vis à vis des propriétaires qui seraient sollicités et qui n'auraient pas d'entrée de jeu une position fermée. A partir de là, il faut prendre deux précautions. Parce que les gens qualifiés sont susceptibles d'attirer dans leur sillage des gens qui le sont moins, quand même d'interdire le site, voire même de le fermer. Mettre un panneau pour indiquer le danger et mentionner éventuellement l'existence d'une convention. La seconde précaution est de signer avec les groupements une convention qui doit être conçue pour transférer la responsabilité civile du propriétaire sur le conventionné. Sachant qu'elle reste à l'appréciation du juge... Si j'allais au bout des précautions, je dirais même que le propriétaire devrait s'assurer... et là il ne serait pas illégitime ni inconcevable que le propriétaire répercute le coût de son assurance aux pratiquants.

### **Et avec les communes ?**

Je préconiserais la même chose. D'ailleurs le problème risque de se poser avec les « via ferrata » pour lesquelles la demande est très forte mais don't l'aménagement ne manquera certainement pas d'engendrer des difficultés d'ordre juridique...

### **L'escalade : un exemple à suivre**

Bernard Dahi travaille à Jeunesse et sports où il est plus particulièrement en charge des questions juridiques. Pour lui, l'avenir des sports de nature passe par le conventionnement. Et les résultats de cette politique menée depuis un certain temps par la fédération d'escalade le prouvent.

"On pourrait considérer le problème à l'identique sur les sites d'escalade" estime Bernard Dahi. « Le problème se posait de la même manière jusqu'à ce que la fédération française d'escalade prenne le problème à bras le corps. Et fasse des propositions de conventionnement avec les propriétaires, ou avec les communes responsables des sites. Et à partir de ce moment là il y a eu nettement moins de problèmes. »

D'ailleurs sur le terrain «on le voit d'autant plus qu'il y a de moins en moins d'arrêtés municipaux interdisant la pratique de l'escalade. Parce que justement il y a eu ces conventionnements sur lesquels il y a des articles qui parlent aussi bien de l'accès du site, que de la pratique en elle-même (le nombre de personnes autorisées en même temps sur le site, l'évacuation des déchets. Cela cadre très bien la pratique sur un site donné. »

Concernant la spéléologie en particulier, « Il y a déjà certains sites où il y a des conventionnements. Je pense qu'actuellement on devrait tendre à les multiplier avec les propriétaires non seulement des entrées de grottes mais aussi d'accès. »

Et puis « l'avantage aussi des conventions, c'est qu'elles peuvent avoir des règles bien précises. Il peut s'agir par exemple d'un contrat entre un propriétaire et la fédération de spéléo. Et celui-ci peut limiter l'accès aux seuls licenciés » indique encore Bernard Dahi.

*propos recueillis par Karine Jourdan*

**"Le Progrès" du dimanche 28 mars 2004 :** Un article (ci-dessus) avec deux photos dans lequel notre président Rémy Limagne exprime son mécontentement devant les interdictions d'accès aux cavités par les propriétaires.

Le cas de Gomèse est cité comme exemple de cette fâcheuse tendance. Cet article ne résoudra sans doute pas le problème, mais ça soulage, et ça fait connaître à qui de droit (élus, administrations) le ras-le-bol des spéléos.

*Jean-Claude Frachon*

**La "Voix du Jura", n°3099 du 15 avril 2004 :**

1) Un nouvel article annonçant les trois journées "Eclats de pierre", dans la haute vallée de la Seille, les 21-22-23 mai prochains. Le programme prévoit une activité spéléo.

2) Un article annonçant le décès de René Garnier, ancien maire de Cernon. C'est lui qui a donné son nom au "Trou Garnier", près du village, que la plupart des spéléos jurassiens ne connaissent sans doute pas. Le "Trou Garnier" est la tête de réseau connue de la Caborne de Menouille. C'est un petit gouffre de 12 mètres, que j'ai exploré le 21 janvier 1962. Un ruisseau interne, coloré en 1963, rejoint le gouffre de Cernon, à 500m, et, de là, la Caborne de Menouille.

*Jean-Claude Frachon*

## DIVERS

**Ligue de Franche-Comté : Comité Directeur**

Le Comité Directeur de la Ligue Spéléologique de Franche-Comté s'est réuni vendredi 26 mars 2004 à Ornans, avec la participation de deux Jurassiens (Jacky Comte et JC Frachon).

Ont été abordés les points suivants :

- Bilan de la participation au 'Salon de l'Evasion' (Besançon) et à l'AG du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS).
- Bilan de l'action de l'A.T.R. (Jean-Marc Rias)
- Subventions FNDS
- Aide financière aux stagiaires
- Aide financière aux manifestations régionales
- Projet de congrès régional 2005
- Laurent Galmiche prend la succession de Rémy Limagne pour la rédaction de la feuille de liaison 'Ligue Info'

- Projet d'autocollant recensant les responsables secours régionaux
- Fausse alerte au Verneau et ses conséquences
- Prévention des accidents dans la traversée du Verneau
- Calendrier des prochaines réunions du CD (7 mai, 10 septembre 2004 et 28 janvier 2005)

*Jean-Claude Frachon*

### Congrès Rhône-Alpes

Le Comité Spéléo Régional Rhône-Alpes tenait le week-end du 27-28 mars 2004 son congrès à Hauteville-Lompnès (Ain).

De nombreux spéléos jurassiens y ont fait un tour : une forte délégation du Spéléo-Club San-Claudien, une bonne équipe du Spéléo-Club Lédonien, quelques membres du Spéléo-Club du Foyer Rural d'Arinthod et du Spéléo-Club du Jura, le président d'Etude et Protection du Karst Haut Jurassien, et peut-être d'autres que nous n'avons pas rencontrés.

Certains ont même présenté une communication ou tenu un stand...

Domage que l'Assemblée Générale de notre propre CDS n'ait pas connu la même affluence!

*Jean-Claude Frachon*

## SECOURS

### Formation téléphone

Dimanche 18 Avril avait lieu à la Caborne du Bœuf à Saint-Hymetière une journée formation transmission destinée à faire une remise à niveau pour certains, et une découverte pour d'autres des techniques de mise en œuvre du téléphone souterrain et du T.P.S., on a également testé plusieurs méthodes de pose de ligne. Onze personnes se sont retrouvées (SCL : 3 personnes, SCSC : 4 personnes, SCFRA : 4 personnes) pour cette journée qui a été ponctuée d'un pique-nique convivial.

*Denis Millet*

### Exercice belge à la Favière

Au cours du week-end de Pâques (10-12 avril 2004), une quarantaine de membres du spéléo-secours de l'Union Belge de Spéléologie ont réalisé un exercice de sauvetage dans la Baume de la Favière, à Arsure-Arsurette (Jura).

Un pseudo-blessé a été brancardé de -229 à la surface, en un peu plus de 7 heures. A deux reprises, la 'victime' a dû sortir de la civière pour franchir des étroitures qu'il faudrait élargir en cas de sauvetage réel.

Quelques spéléos français se sont rendus sur les lieux. Le dimanche, on notait la présence des Jurassiens Eric David, Jean-Claude Frachon, Rémy Limagne et Denis Millet, plus Eric Zipper et Christian Dodelin, du SSF national.

*Jean-Claude Frachon*



### **Rassemblement National du S.S.F.**

Les 24 et 25 Avril à Cuges-les-Pins (13) :

Le but de cette rencontre était de réunir tous les gens qui se sentent concernés par le problème des secours en France, en priorité, les Conseillers Techniques et toutes les personnes qui ont des responsabilités dans ce domaine dans les départements. Nous sommes dans une période charnière et en dehors du fait d'échanger nos points de vue et expériences avec les collègues, il était important d'aborder ensemble un certain nombre de questions comme :

- La nouvelle convention Nationale et les conventions départementales qui en découlent.
- La future loi sur la réorganisation de la Sécurité-Civile et ses conséquences sur l'organisation des secours en milieu souterrain.
- L'avenir du fameux article 54 .
- L'avenir du SSF et son image.
- Les relations avec les élus et médias.
- La relève de l'équipe actuellement en place à la tête du SSF.

Et bien d'autres sujets encore.

Des intervenants extérieurs étaient présents dont une personne de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile, monsieur Raffy étant Jurassien d'origine, nous avons sympathisé et lui avons fait part de nos soucis suite au secours de la Balme d'Epy, il a été attentif et nous a proposé son aide. Le Jura était représenté par Séverine Gabet, Jean-Luc Lacroix et Denis Millet, nous avons ainsi pu nous répartir dans les différents groupes de travail et profiter au maximum de ce week-end enrichissant.

L'accueil de nos collègues Marseillais était sans faille, comme à l'accoutumé dans ce genre de

manifestation, les journées ont été bien remplies et les nuits courtes et mouvementées.

### **Secours Balme (suite)**

Le 20 Avril dernier, je me suis fait insulter au téléphone par le Maire de la Balme-d'Epy qui suivant ses dires venait de recevoir les dernières factures (explosifs du SSF-25, location et pertes de matériel et divers) concernant le secours de mars 2003, il était complètement hystérique, je vous épargnerai donc les adjectifs peu gratifiants qu'il a utilisé à mon égard et à l'égard du monde spéléo en général. Je n'ai pas pu en placer une, il m'a juste dit qu'il nous convoquerait ainsi que le SDIS et la Préfecture pour éclaircir ce problème financier, il m'a également informé de son intention de mettre un terme à la convention d'accès et il m'a raccroché au nez. A noter que ces factures auraient dû lui parvenir suite à la réunion en préfecture d'Août 2003.

Au moment où j'écris ces lignes, nous n'avons reçu aucune convocation. Renseignements pris auprès de la Préfecture, le Maire leur a retourné les factures en question en répondant qu'il ne les réglerait pas, le Préfet lui a répondu en personne que de toute façon il ferait appliquer l'article 54.

Nos collègues du Doubs ont sollicité une intervention de la Préfecture de Région, il semblerait que celle-ci ait contribué à faire bouger les choses.

*Denis Millet*

## **Dates à retenir**

- **15 mai : Hommage à J.Guyomard** -Grange-Rouge – Contact Johan Badey
- **22 mai : "Eclats de pierre"** – Le louverot-Conférence Jean-Claude Frachon
- **22 et 23 mai : "Eau fil de la Seille"** - Nevy – Contact Rémy Limagne
- **27 juin : "Raid'Eau"** - Moirans - Contact François Jacquier
- **29 mai : Journée Auto-secours** - Doucier Contact Johan Badey
- **3 au 7 juillet : Camp dépollution – La Pesse** Contact : Johan Badey
- **10 au 17 juillet : Stage initiateur et perfectionnement** – Contact Rémy Limagne
- **14 au 21 août : Stage initiateur et perfectionnement** - Contact Rémy Limagne

**DATE LIMITE D'ENVOI POUR  
CDS-INFO N°193  
20 juin 2004**

**BORNE AUX CASSOTS  
Code pour juillet août : 1111**



**Documents annexes**

Dans ces dernières pages, vous trouverez les copies des deux courriers d'interdiction qui ont déclenché le courroux de notre président et qui sont à l'origine des deux articles de presse reproduits en pages 4,5,6,et 7. Edifiant ... !

Forêt de Gomèse  
Roger Ch. Logoz  
6 Av. Cecil  
CH 1007 Lausanne  
Tél. et fax 41 - 21-323 80 78

Lausanne, 9 mars 2004

Monsieur  
Pascal Léglise  
Les Mondenons  
39600 LA CHÂTELAINE

Monsieur le Président,

Votre lettre du 2 mars, nous est parvenue en fin de semaine et a retenu toute notre attention. Il n'est pas question d'autoriser la manifestation spéléologique que vous projetez dans la forêt de Gomèse et l'entrée dans cette grotte. Nous souhaitons, dès lors, que vous trouviez ailleurs une grotte plus favorable à vos projets.

Organiser une "grotte ouverte" à Mathenay dans un étroit boyau est pure folie et ne peut que dégénérer en accident.

Nous avons absolument interdit toute affiche et toute flèche indiquant l'entrée de cette grotte et nous vérifions à l'occasion ce point.

Nous n'avons aucune intention ni d'exploiter le site, ni de prendre la moindre responsabilité à ce sujet, avec les suites juridiques et financières que cela entraînerait.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur, avec nos regrets, l'expression de nos salutations les meilleures



Roger-Charles Logoz



Marie-Lise Monod-Logoz

Copie à Monsieur le Maire de Mathenay, ainsi qu'à notre garde particulier.

Groupement Forestier Belbouchet  
c/o Madame MELINE  
2 rue Greuze  
75116 PARIS

Le 10 août 2003

Monsieur LE PENNEC  
Président du Club de Spéologie  
de Saint Claude  
11 rue du Belvédère  
SAINT CLAUDE 39200

Monsieur Le Président,

par un message "internet" nous avons appris que des membres de votre Club s'étaient introduits dans notre propriété pour y explorer une cavité souterraine et envisageraient d'y retourner. Il est bien évident que nous n'autorisons aucune incursion de cette nature.

Nous en avons informé M. NAST, maire de Longchaumois ainsi que la Brigade de Gendarmerie de Morez. Ces instances nous ont confirmé que toute activité de cette espèce non agréée par les propriétaires constituait un fait délictueux passible de sanctions pénales.

Nous tenons à vous en informer, espérant que vous voudrez bien nous confirmer que votre Club renoncera à ce projet et que ses Membres en seront dûment avertis.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer l'expression de toute notre considération.

M. MELINE  
Co Gérante du G.F.



Copie M. le Maire de Longchaumois  
M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de Morez